

Ministère de la Santé  
Division des médicaments et appareils fonctionnels

# **Avis de l'administrateur en chef : Modifications à la réglementation relative aux produits commercialisés sous une marque de distributeur et aux règles sur les prix de référence des médicaments de marque**

7 avril 2020

Le but de cet avis est de vous informer des récentes modifications au Règlement de l'Ontario 201/96 pris en application de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario* (LRMO) et au Règlement 935 pris en application de la *Loi sur l'interchangeabilité des médicaments et les honoraires de préparation* (LIMHP).

Ces modifications permettent ce qui suit :

- changer la date d'entrée en vigueur des modifications réglementaires précédemment annoncées permettant aux produits commercialisés sous une marque de distributeur de faire partie de la liste de médicaments couverts par la LRMO ou de la liste des médicaments interchangeables de la LIMHP du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> avril 2020; et
- accorder à l'administrateur en chef l'autorité d'harmoniser les règles de l'Ontario pour l'établissement des prix de référence des médicaments de marque avec la démarche nationale de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP).

**Les modifications ont été approuvées par le gouvernement de l'Ontario et prennent effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2020.**

Ces modifications ont été apportées pour assurer une plus grande stabilité de l'approvisionnement en médicaments de l'Ontario, surtout à la lumière de l'éclosion de la COVID-19.

Pour les textes officiels de ces règlements, veuillez visiter le site Web Lois-en-ligne à : <https://www.ontario.ca/fr/lois>

Les questions concernant les règlements peuvent être envoyées à :

Division des médicaments et appareils fonctionnels

Ministère de la Santé

5700, rue Yonge, 3<sup>e</sup> étage

Toronto (Ontario) M2M 4K5

Télec. : 416 325-6647

Courriel : [PublicDrugPrgrms.moh@ontario.ca](mailto:PublicDrugPrgrms.moh@ontario.ca)